

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2010 à 20h30

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Françoise ROY, Eveline GUILLET, Robert RESTA, Michèle BERTHE, Jacqueline ACCARDO, Robert TURGIS, Catherine BRIDAY, Ludwina CUMIN, Muriel BRUGNOT, Benoit DORE, Lydie PONS, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS

EXCUSÉS : Jean-Claude LAZZARONI représenté par Françoise ROY, Pierre COMMARMOT représenté par Robert TURGIS, Robert ROCHE représenté par Ludwina CUMIN, Marc MICOUD représenté par Catherine BRIDAY, Marc PELARDI représenté par Eveline GUILLET, Claude CHARTON représenté par Robert RESTA.

ABSENTS : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Marie GIROT

1- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Mme Lydie Pons comme secrétaire de séance.

2- Approbation compte-rendu de la séance du 7 octobre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

3. Décisions prises par le Maire par délégation du conseil

Conformément à l'article L2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal. Ces décisions sont prises dans le cadre des articles L2122-21 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

4. Modifications des conditions de vente du projet Futsal (Rapporteur : Pierre GOUBET)

Par sa délibération du 8 juillet 2010, le conseil municipal a accepté la vente d'un terrain cadastré AH 281p d'une superficie approximative de 14.000 m² pour le projet Futsal au forum des sports, pour un montant de 270.000 €. Les conditions de vente ont changé car la superficie de la parcelle n'est plus de 14.000 m² mais de 12.272 m².

Le conseil municipal, par 16 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, accepte de modifier le prix de vente et le fixe à 250.000 € ; les autres termes de la précédente délibération restent inchangés.

5. Vacations funéraires (Rapporteur : Pierre GOUBET)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les termes de la délibération du 28 mai 2009 en précisant les conditions d'attribution des vacations funéraires pour la police municipale. Le prix des vacations (20 €) reste inchangé.

6. Programme local de l'habitat (Rapporteur : Pierre GOUBET)

Le Programme local de l'habitat (PLH) relève de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Il définit pour une durée de 6 ans les besoins en logements en termes de quantité et de qualité. Il prend en compte l'ensemble des besoins en logements (social, locations privées ou non,

habitation neuve ou non...). Le PLH permet une cohérence entre les communes sur le territoire de la communauté de communes.

Il conviendra aussi prochainement d'adapter les règles d'urbanisme de la commune au PLH.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), approuve le Programme local de l'habitat.

7. Rapport annuel 2009 du Syndicat d'électricité de l'Ain

(Rapporteur : Eveline GUILLET)

Mme Guillet commente le rapport annuel du Syndicat d'électricité de l'Ain pour 2009. Ce syndicat regroupe 419 communes et a pour compétences : l'électrification, l'éclairage public, les télécommunications, le gaz, le système d'information géographique, la communication électronique, le service énergie.

Le conseil municipal donne acte de cette information.

8. Questions et informations diverses

M. le Maire revient sur les faits du weekend passé (23 et 24 octobre) : le feu derrière le magasin DIA% et les différents feux de poubelles sur la commune.

Il explique les faits, et informe le conseil municipal de réactiver le dossier « Vidéo-protection ». En effet, comme l'assemblée le souligne, si cette méthode ne peut être une solution définitive, elle s'avère être une piste importante de réflexion pour lutter contre toutes les incivilités répétées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Pierre GOUBET